



N° 11481*04

Service destinataire



Déclaration
Modèle G-TH

IMPOTS LOCAUX
TAXE D'HABITATION
DEGREVEMENT EN FAVEUR DES
GESTIONNAIRES DE FOYERS
(Art. 1414 II du CGI)

IMPORTANT
*. Pour remplir cette déclaration reportez-vous à la notice explicative.
. N'écrivez rien dans les parties teintées ou marquées « Réservé à l'administration ».*

1 – SITUATION DES LOCAUX

DEPARTEMENT :

COMMUNE :

N° : , Bis, Ter, Quater

RUE OU LIEU DIT :

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION : (AFT CODIFIÉE)

2 – DESIGNATION DU REDEVABLE DE LA TAXE D'HABITATION

Nom et prénom
ou dénomination sociale (en majuscules) :

Adresse :

.....

- Précisez s'il s'agit :
- 1) d'un gestionnaire de foyer de jeunes travailleurs
 - 2) d'un gestionnaire de foyer de travailleurs migrants
 - 3) d'un gestionnaire de logements-foyers (résidences sociales)
 - 4) d'un organisme sans but lucratif agréé ou conventionné

et suivant votre situation, n'oubliez pas de joindre les justificatifs énumérés dans la notice.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur impots.gouv.fr ou dans votre centre des finances publiques.
Les dispositions des articles 39 à 42 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

